

Médiafilm : un exemple de laïcisation des pratiques cinématographiques au Québec

Martin Picard



Pour la suite du monde (réal. Michel Brault et Pierre Perrault, 1962), le premier film québécois a recevoir la cote 1 de l'agence Médiafilm. © Office nationale du film

Résumé

Cet article propose de réfléchir sur l'importance historique de l'Église comme juge moral dans l'appréciation et la recommandation des films distribués au Québec. À travers une étude historique et critique de l'agence de presse Médiafilm, agence dirigée durant de nombreuses années par l'abbé Robert-Claude Bérubé sous la responsabilité du Centre catholique national du cinéma, de la radio et de la télévision, fondé en 1956 et connu par la suite sous le nom d'Office des communications sociales (OCS), et qui s'occupe de coter tous les films disponibles au Québec (à la télévision, au cinéma et dans les clubs vidéo), l'article souhaite présenter l'agence de presse Médiafilm comme un cas exemplaire de laïcisation des pratiques cinématographiques québécoises (et de la société en général), laïcisation qui provoqua des changements majeurs sur l'orientation morale du public face au cinéma.

L'importance de l'Église dans la formation du cinéma au Québec n'est plus à justifier. Bien que rarement étudiée dans les études cinématographiques québécoises (ce qui peut paraître surprenant compte tenu de leur portée), plusieurs travaux pertinents sur les relations privilégiées entre le cinéma et l'Église ont néanmoins contribué à souligner cet aspect fondamental [1]. Ce que ces études nous ont apporté, c'est entre autres l'idée que ces relations, parfois constructives, mais souvent tumultueuses, se sont manifestées sous plusieurs formes. Comme l'écrit Michel-M. Campbell :

Les stratégies de l'Église catholique québécoise pour gérer la pratique de la fréquentation des salles obscures vont de l'obstruction à l'accueil le plus généreux, en passant par le contrôle légal ou moral, la concurrence des circuits de cinéma commerciaux, voire l'indifférence.

Parmi les stratégies coercitives, nous pouvons souligner le contrôle des projections publiques par l'Église et la création de leur propre structure de projection établie selon leurs critères moraux. Dans cette veine, un des apports positifs de ce contrôle fut sans aucun doute la formation des ciné-clubs (comme ailleurs dans le monde) dans la lignée de l'Action catholique et des activités paroissiales. Dans les ciné-clubs, les discussions après visionnage devaient servir à souligner les qualités éthiques, esthétiques, humaines ou religieuses des œuvres projetées. C'est à travers ce mouvement que sont apparues les premières manifestations de la critique au Québec, dont la création de la revue *Séquences* [2] et du Centre catholique national du cinéma, de la radio et de la télévision [3], dont le service cinéma, dirigé principalement par l'abbé Robert-Claude Bérubé [4], statuait sur la valeur morale des films distribués au Québec.

Cependant, durant l'avènement de la Révolution tranquille, « un désinvestissement massif de l'Église à l'égard du cinéma, sauf pour quelques exceptions », s'ensuivit, causé surtout par la publication du Rapport Bélisle (Gouvernement du Québec, 1964) et, plus particulièrement, d'un amendement subséquent à la Loi des fabriques qui « privèrent l'Église d'une large part de ses investissements dans le monde des loisirs » (Campbell). C'est durant cette période que fut entrepris le grand projet de laïcisation de la société québécoise, qui eut bien sûr des répercussions sur toutes les sphères de la société, même dans les pratiques culturelles québécoises.

Cette laïcisation des pratiques culturelles québécoises dans leur ensemble eut des conséquences incontournables sur l'évolution du cinéma québécois et de ses pratiques cinématographiques. Par exemple, à l'instar de la revue *Séquences*, la laïcisation fit subir des

changements majeurs à l'organisation du Centre diocésain du cinéma, de la radio et de la télévision, qui dès lors pris le nom d'Office des communications sociales (OCS) et réorienta les critères de son Service information-cinéma (qui avait comme mission de prôner les valeurs spirituelles et chrétiennes) dans une perspective plus générale (valeurs esthétiques et humaines), au moment de l'arrivée de l'abbé Bérubé comme adjoint de ce service en 1966. Lorsque ce dernier prit la direction du service cinéma en 1970, les films n'étaient désormais plus uniquement évalués en fonction de leur valeur morale, mais aussi pour leur qualité artistique.

Maintenant appelée « Communications et Société », cette organisation, qui participe toujours à la constitution de jurys oecuméniques dans les grands festivals de cinéma (Berlin, Cannes, Montréal, etc.), a vu la partie critique de son service cinéma devenir une agence de presse indépendante, du nom de Médiafilm, qui continue, encore aujourd'hui, de fournir aux journaux et télé-horaires une appréciation des films à l'écran (en salles et à la télévision, ou même dans les clubs vidéo) par un système de cotes mis sur pied au départ par l'abbé Bérubé.

Les premières critiques de films, de ce qui était l'ancêtre de Médiafilm, furent publiées en 1955, sous l'égide du Centre diocésain du cinéma, de la radio et de la télévision, bien avant donc que l'organisation devienne l'Office des communications sociales (OCS), dont le nom fut conservé jusqu'au milieu des années 90 pour ensuite prendre le nom de Communications et sociétés (mais toujours connu sous le sigle OCS).

En ce qui concerne le service cinéma, il a toujours existé à l'OCS, en parallèle avec un service de l'édition du livre, et un service sur les radio-communications (qui ont été éventuellement abandonnés). Cet organisme était non lié à l'Église en tant que tel (bien qu'organisme indépendant, il recevait tout de même des subventions de la Conférence des évêques catholiques et du gouvernement), mais collaborait avec l'Église catholique pour leur offrir une sorte de laboratoire sur les communications modernes afin de permettre un pont entre le milieu des communications et les institutions religieuses (dans les années 50 et 60, au moment où l'Église avait un grand pouvoir sur l'État). Avec le développement des ciné-clubs dans les années 50, l'Office des communications sociales (OCS) se mettait donc à la tâche. À l'instar des différents offices catholiques en Europe qui livraient à leurs fidèles des commentaires sur les films dès les années 30 et 40, l'organisme produisit à partir de 1955 des fiches de films dans l'optique de guider les paroissiens dans leurs choix filmiques, en recommandant ou même en proscrivant certains films.

On indiquait alors pour chaque film des notes en fonction de la morale catholique : « à déconseiller », « à proscrire », « pour tous ».

Dès l'année de sa fondation en 1955-1956, l'OCS publia des fiches critiques sur tous les films prenant l'affiche au Québec. Mais à partir des années 70, le regretté Robert-Claude Bérubé, qui a dirigé seul durant une vingtaine d'années le service d'information en cinéma de l'OCS en évaluant et en rédigeant les fiches de tous les films distribués au Québec, a instauré un système de cotation des films, de 1 (chef-d'oeuvre) à 7 (minable) [5], qu'il ajouta aux textes critiques des fiches filmiques. Ces textes furent rassemblés dans des recueils annuels et servent encore de matériel de base pour la composition des résumés de films utilisés aujourd'hui dans les télé-horaires du Québec.

Éventuellement, en réponse au processus de laïcisation amorcé plusieurs années auparavant, le prêtre Robert-Claude Bérubé, seul et unique critique du service, fit véritablement une scission entre l'aspect critique et l'aspect valeur morale dans ses fiches filmiques. À partir du moment de la création des cotes, ses textes contenaient une portion appréciation critique et une portion valeur morale, les deux portions étant totalement indépendantes. Il pouvait par exemple dire le plus grand bien d'un film au point de vue artistique dans son appréciation, tout en le dénonçant du point de vue des valeurs morales, par exemple lorsque le film prônait l'amour libre ou d'autres valeurs non acceptables selon les mœurs de l'époque [6].

Cette structure, instaurée par l'abbé Bérubé, fut conservée jusqu'à son décès en 1991. Par la suite, son bras droit Christian Depoorter prit la relève comme directeur du service d'information en cinéma de l'OCS. C'est sous sa gouverne que ce secteur d'activité fut converti en agence de presse cinématographique, prenant alors le nom de Médiafilm en 1996, pour marquer finalement la rupture complète avec l'Église. Médiafilm est alors devenue une agence spécialisée en cinéma où tous les critiques étaient laïcs. En décembre 1999, monsieur Depoorter quitta ses fonctions et ce fut Martin Girard, qui travaillait comme critique et journaliste à l'OCS depuis 1987, qui devint le nouveau rédacteur en chef. Depuis ce temps, tous les rédacteurs de Médiafilm sont non seulement laïcs, mais ont tous une formation cinématographique et/ou de critiques. Le rédacteur en chef (M.Girard), son adjoint (Louis-Paul Rioux) et ses collaborateurs [7] sont critiques de cinéma depuis plusieurs années et ont fait des études en études cinématographiques ou bien les enseignent.

Bien que l'agence, depuis sa création en 1996, demeure une composante de l'OCS (sur le plan administratif), elle continue à jouir d'une totale indépendance rédactionnelle. Tel qu'indiqué sur le site

Internet de Communications et Société, « l'agence de presse cinématographique Médiafilm, toujours une division de Communications et Société, fut créée afin de regrouper les activités et les services d'information en cinéma de Communication et Société, et publier notamment des résumés et évaluations de tous les films présentés en salle et à la télévision » [8].

Le lien qui demeure entre Médiafilm et l'OCS est donc un lien administratif et historique. L'idée de prôner les valeurs spirituelles et morales du Centre diocésain s'est transformée vers un idéal uniquement humanitaire et artistique. Cependant, le changement s'est plutôt effectué subtilement puisque la mission de Médiafilm fut toujours de prôner les films qui véhiculaient des valeurs humanitaires et ayant une valeur artistique indéniable. Ainsi, l'OCS est toujours confortable avec l'idée que Médiafilm existe indépendamment puisque l'agence poursuit le travail amorcé par l'abbé Bérubé.

Paradoxalement, le fait que la mission de l'agence ne soit plus liée à des valeurs purement spirituelles et catholiques provoque maintenant des jugements de valeur contraires à ce que pourrait prôner l'Église. Par exemple, à l'époque de M. Bérubé, lorsqu'un film avait un contenu homosexuel, ce dernier le dénonçait textuellement. Cependant, il ne le dénonçait pas directement, plutôt de manière implicite en le mentionnant simplement dans son appréciation morale, sans jugement explicite. Il pouvait écrire par exemple : « Ce film présente une relation homosexuelle... ». Cependant, bien qu'il ne portait pas de jugement moral sur le contenu du film, le fait de le mentionner indiquait donc que cela posait problème.

Aujourd'hui, la même méthode critique est employée par l'agence, mais celle-ci, par rapport à un sujet aussi délicat d'un point de vue religieux que l'homosexualité, applique désormais un jugement en opposition aux valeurs catholiques, car elle dénonce plutôt l'homophobie dans les films puisque cette dénonciation s'inclut dans une optique humaniste, celle des droits de l'homme. Néanmoins, plusieurs positions morales de l'agence demeurent en accord avec les fondements moraux religieux, par exemple par la dénonciation du racisme ou de certains éléments de critique sociale (lutte contre la pauvreté, le crime, etc.).

Indépendamment de l'appréciation morale, l'appréciation artistique (la cote de 1 à 7) a, selon le rédacteur en chef M. Girard, toujours été exempte de subjectivité morale, et ce, dès l'époque de M. Bérubé:

L'appréciation morale n'a jamais influencé l'appréciation artistique, car elle a toujours été traitée de manière indépendante. Et c'est grâce au fait que ces deux

appréciations furent totalement indépendantes qu'il a été permis historiquement de monter la base de données de Médiatfilm, et de conserver les cotes de tous les films de l'histoire du cinéma [9].

Les appréciations artistiques des films, établies à l'époque M. Bérubé, sont donc encore valables aujourd'hui puisque lorsque l'abbé donnait une cote (même dans les années 60 et 70), celle-ci était attribuée en fonction de la valeur artistique du film et non pour sa valeur morale qui, elle, était indiquée dans une portion indépendante où le texte ne faisait que mentionner factuellement les éléments du film qui étaient problématiques du point de vue moral. Alors, sauf quelques exceptions non significatives, Médiatfilm n'a jamais eu besoin de réviser les cotes filmiques [10].

Dans l'idée de vérifier la véracité de l'affranchissement total de l'influence de l'Église sur la pratique actuelle de l'agence, tel qu'attesté par M. Girard, j'ai cru bon de relever, lors de l'entrevue avec M. Girard, quelques films controversés qui furent condamnés d'un point de vue moral par la critique et/ou le public, et qui furent du même coup sévèrement jugés par l'agence dans leurs appréciations artistiques, afin d'examiner si cette condamnation morale pouvait jouer sur l'évaluation artistique d'un film [11]. Par exemple, un film tel *Baise-moi* (Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi, 2000), que la critique a rapidement jugé comme amoral (voire immoral) et qui a reçu une très mauvaise cote par l'agence (un 6), semble être un bon baromètre afin de déterminer la présence ou l'absence d'influence morale sur l'appréciation artistique.

Selon M. Girard, qui a lui-même rédigé la fiche de ce film, la cote de 6 (médiocre) fut donnée purement pour des raisons artistiques [12]. Dans la partie de l'appréciation morale du film, M. Girard a rédigé ce texte pour la fiche du film :

Dépourvu de tout sens critique, ce film fait étalage de scènes de sexualité explicite dans un contexte ultra-violent, belliqueux et amoral. Il comporte une scène de viol filmée de façon très crue et de nombreuses scènes de meurtres d'une surprenante gratuité.

Selon M. Girard, malgré cette appréciation morale, le film aurait très bien pu être coté 3 ou 4, puisque l'appréciation morale est indépendante de l'appréciation artistique, et que seulement cette dernière est prise en compte lors de la cotation d'un film. À propos de l'appréciation artistique de *Baise-moi* il a écrit :

Ce long métrage a provoqué bien des remous en France après que sa carrière en salle eut été interrompue à la suite d'une révision de son classement passé de 16 ans et plus à l'infâme X, reléguant d'office le film au circuit porno. Les réalisatrices ont voulu, semble-t-il, montré la défonce nihiliste, meurtrière et vengeresse de deux anti-héroïnes que des années d'abus subies aux mains d'hommes exploitateurs ont dépouillées de tout sens moral et de toute humanité. Cette diatribe féministe, hargneuse et complaisante est véhiculée dans un récit clinique dénué de tout contenu psychologique et sociologique. En outre, les réalisatrices insistent pour montrer le meurtre et le viol comme la seule façon pour ces femmes de s'en sortir. Bref, le film vaut ce que valent les intentions des auteurs. Dans son style trash miteux, voulu et assumé, la réalisation est relativement convaincante, tout comme l'interprétation, mais elles ne parviennent pas à soutenir l'intérêt sur la base d'un scénario aussi répétitif, simpliste et creux, doté de surcroît de personnages antipathiques, idiots et laids.

C'est à la lumière de ce diagnostic du film que le rédacteur en chef de Médiafilm lui a octroyé une cote de 6. Mais, pour lui, cette évaluation ne suppose aucun préjugé sur ce genre de films, mais souligne plutôt simplement qu'une mauvaise cote équivaut à un mauvais film sur le plan artistique, selon les critères d'évaluation de l'agence. Dans le cas d'un film comme *Baise-moi*, Médiafilm aurait alors de la difficulté à justifier une meilleure cote, car il y a, selon M. Girard, « quelque chose de profondément faussé dans l'approche des réalisatrices, dans la façon qu'elles veulent faire passer leur message. Au-delà de la provocation pure, il ne reste plus grand chose d'intéressant. C'est un film qui est déjà passé à l'oubli. Il a fait une petite tempête à sa sortie, et il a été rapidement oublié ».

Contrairement par exemple à un film tel *Irréversible* (Gaspar Noé, 2002) (qui a reçu une cote de 4), qui est, selon le rédacteur en chef de l'agence, beaucoup plus intéressant d'un point de vue cinématographique, principalement au niveau de sa structure narrative, de son interprétation et de sa réalisation, d'où l'attribution d'une meilleure cote.

Pour M. Girard, l'absence de jugement subjectif ou moralisateur par l'agence peut se remarquer à travers l'appréciation artistique d'autres films controversés ou problématiques face à l'Église, tels *Salò ou les 120 jours de Sodome* (Pier Paolo Pasolini, 1975), un film à contenu très immoral, mais qui a tout de même obtenu une bonne cote (un 4), ou bien *La Voie lactée* (Luis Bunuel, 1969) qui a reçu une très bonne cote (un 3) alors que le film se veut une critique cinglante de l'Église

[13]. C'est le cas également du très controversé *La dernière tentation du Christ* (Martin Scorsese, 1987), qui a reçu une cote de 3 [14].

Martin Girard a d'ailleurs mentionné que l'attribution d'une cote était toujours comparée à l'appréciation de l'ensemble de la critique cinématographique, l'agence demeurant sensible au consensus de la critique (non seulement québécoise, mais aussi française et anglo-saxonne). Cette méthode permet autant à l'agence d'être confortable avec son évaluation (puisque'elle est habituellement en accord avec l'ensemble de la critique cinématographique) que d'éviter les égarements possibles (puisque les rédacteurs de Médiafilm admettent qu'ils peuvent se tromper et que leurs appréciations ne font pas valeur d'absolu dans le domaine).

La méthode de l'agence ne semble donc plus du tout influencée par la présence de l'Église. Force est d'admettre que l'appréciation artistique d'un film, dénuée de tout jugement moral, est maintenant la priorité de l'agence (et de la critique cinématographique québécoise dans son ensemble), alors que l'appréciation morale est conservée chez Médiafilm uniquement à la demande de leurs clients, c'est-à-dire les journaux et les télédiffuseurs qui les utilisent afin d'aviser le public du contenu moral d'un film. Cette pratique, toujours courante, est probablement la seule encore directement influencée par les anciennes méthodes religieuses. En effet, on considère encore important de « guider » et de sensibiliser le public sur le contenu des produits culturels (qui oserait douter aujourd'hui de l'utilité de la Régie du cinéma ?). Outre cela, il semble bien difficile aujourd'hui de repérer une quelconque empreinte directe de la morale ecclésiastique dans le travail de l'agence de presse Médiafilm. Cependant, bien que son influence ne se fasse plus sentir sur l'activité propre de l'agence, sa présence se fait encore sentir d'un point de vue historique (et administratif comme nous l'avons mentionné) [15].

Ainsi, l'exemple de l'agence démontre pertinemment que, bien que le religieux puisse conserver son importance historique dans le cinéma québécois (de nombreux films utilisent encore ses symboles et son passé) (Campbell), sa présence ne se fait pratiquement plus sentir dans les pratiques cinématographiques québécoises, principalement au niveau de la critique cinématographique, sauf pour quelques rares exceptions comme la perpétuation du prix œcuménique dans plusieurs grands festivals internationaux de films, dont l'OCS en dirige toujours les activités. Il est évident désormais que l'Église n'est plus l'institution du pouvoir qu'elle fut autrefois, et l'histoire de la critique cinématographique québécoise, avec des exemples comme l'agence Médiafilm ou la revue *Séquences* en tête, en est le plus grand indicateur, mais elle demeurera toujours, par l'héritage qu'elle

a laissé (surtout par son système de valeurs), une manifestation majeure de l'identité culturelle québécoise et de ses pratiques culturelles.

[Martin Picard, doctorant en littérature (option littérature et cinéma) au département de littérature comparée de l'Université de Montréal, travaille principalement sur le cinéma et les technologies numériques, en particulier sur la relation privilégiée entre le cinéma numérique et les jeux vidéo, en plus de s'intéresser à la relation entre le cinéma et la philosophie, d'un point de vue éthique et esthétique.]

Notes

[1] En fait, ce n'est que tout récemment qu'on s'y intéressa particulièrement. Voir à ce sujet l'article de Michel-M. Campbell, « Religion et Cinéma ». Pour quelques études pertinentes, se référer à ma bibliographie.

[2] La revue *Séquences* fut fondée en 1955 par Léo Bonneville. Pour une histoire de la revue, voir le texte signé par son fondateur dans le numéro 236 (mars-avril 2005), numéro spécial célébrant son cinquantième anniversaire.

[3] Aussi appelé le Centre diocésain du cinéma, de la radio et de la télévision ou bien l'Office diocésain des techniques de diffusion.

[4] M. Robert-Claude Bérubé, p.s.s. (1929-1991) est né à Montréal, le 11 août 1929. Il est ordonné prêtre à Montréal, le 27 juin 1954 et fut professeur au Collège de Montréal de 1954 à 1956, puis admis à Saint-Sulpice en 1957. Il fut ensuite professeur au Collège André-Grasset de 1957 à 1960 où il est alors devenu directeur de l'Office diocésain des techniques de diffusion de 1960 à 1966 puis adjoint au directeur du Service information-cinéma de l'Office national des Communications sociales de 1966 à 1970. À partir de 1970, il fut directeur de ce même service jusqu'à son décès. Il fut également membre du Comité de direction de l'Office catholique international du cinéma de 1990 à son décès. Il est décédé subitement à Montréal, le 19 juin 1991. Pour davantage de renseignements biographiques et de commentaires sur l'abbé Bérubé, voir <http://www.officecom.qc.ca/Album/RCB.html>

[5] Plus précisément, les cotes sont les suivantes (en ordre croissant selon la valeur numérique mais en ordre décroissant selon la valeur artistique de l'œuvre : 1- Chef-d'œuvre; 2- Remarquable (ou Excellent), 3- Très bon, 4- Bon, 5- Moyen (ou Passable); 6- Médiocre, 7- Minable.

[6] Comme il l'est mentionné sur le site de l'OCS, « la structure de chacune des fiches est immuable: le titre du film, la cote qu'on lui accorde, les crédits techniques, un résumé de l'histoire, une

appréciation artistique (un paragraphe de sept à neuf lignes) et une phrase d'évaluation morale. Pour l'évaluation morale, on a laissé tomber les vieilles expressions « scènes osées » pour des développements du genre « cette comédie évoque des moeurs libres et contient des grossièretés... ».

[7] Les collaborateurs, au nombre de 7, sont Jean Beaulieu, André Caron, Manon Dumais, Michel Defoy, Jean-Philippe Gravel, Johanne Larue et André Lavoie.

[8] <http://www.officecom.qc.ca/> Le site indique que « Communications et Société est un organisme sans but lucratif créé en 1957 sous l'appellation Centre Catholique national du cinéma, de la radio et de la télévision, et connu par la suite sous le nom d'Office des communications sociales (OCS), voué à la promotion de la qualité, du sens critique et des valeurs éthiques et spirituelles dans le monde des médias et des communications, dans une perspective chrétienne. » Il est également mentionné sur ce site que « l'équipe de Médiaparc a en outre le souci de faire la promotion des films contribuant à l'avancement des valeurs humanitaires. Agence de presse, Médiaparc jouit de l'autonomie éditoriale par rapport à la direction générale de Communications et Société. »

[9] Propos recueillis lors d'une entrevue avec Martin Girard en juin 2005.

[10] Médiaparc modifie la valeur de la cote (le plus souvent à la hausse) uniquement lorsque les rédacteurs considèrent que, pour des raisons suffisantes, la valeur artistique du film a crû avec le temps (surtout en rapport avec les autres œuvres du même genre ou de la même époque, donc si le film a éventuellement marqué l'histoire).

[11] Nous avons surtout choisi des films qui ont reçu une faible cote (c'est-à-dire une valeur numérique élevée – 5 et plus) en même temps qu'une faible appréciation morale. Ses films comprennent entre autres *Fear and Loathing in Las Vegas* (Terry Gilliam, 1998) (coté 5), *Baise-moi* (Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi, 2000) (coté 6), *American History X* (Tony Kaye, 1998) (coté 5), pour ne nommer qu'eux. Pour les besoins de l'article, nous ne mentionnerons que le film *Baise-moi*.

[12] Mentionnons que chez Médiaparc, chaque fiche d'un film est rédigée et signée par un seul rédacteur, bien que le film peut être vu et évalué par plusieurs.

[13] Robert-Claude Bérubé, lors d'une discussion sur l'évaluation morale rendant compte de la morale catholique, a déclaré : « Bunuel nous a tellement posé de problèmes. Il était provoquant envers la religion, mais c'était bien fait! » Malgré cela, les films de Bunuel ont toujours reçu de très bonnes cotes. <http://www.officecom.qc.ca/Album/RCB.html>

[14] Cependant, l'abbé Bérubé avait donné au film une cote de 4 à sa sortie. Mais, selon M. Girard, cette cote ne signifiait pas que

l'abbé Bérubé était en désaccord avec le discours du film (au contraire, ce dernier l'a toujours vivement défendu) mais plutôt parce qu'il trouvait que le film avait réellement des faiblesses d'un point de vue purement cinématographique et narratif. Par la suite, l'agence a haussé la cote parce que les rédacteurs de l'agence considéraient que le film avait été un peu sous-estimé et qu'il avait surtout bien passé le test du temps.

[15] Il faut mentionner aussi que les locaux de Médiatfilm sont toujours situés dans un presbytère d'une église de Montréal (Saint-Stanislas), où sont également situés les bureaux de Communications et Société.

Bibliographie

Bonneville, Léo. *Soixante ans au service du cinéma et de l'audiovisuel*. Montréal : Fides, 1998.

Campbell, Michel-M. « Religion et cinéma. » in *Érudit*. 26 mai 2005 <http://www.erudit.org/livre/larouchej/2001/livrel4~~div33.htm>, 2001.

Cosandey, Roland, André Gaudreault et Tom Gunning (dir.). *Une invention du diable? Cinéma des premiers temps et religion / An Invention of the Devil? Religion and Early Cinema*, Lausanne et Québec : Payot et Presses de l'Université Laval, 1992.

Lacasse, Germain. « De passions en passions : le cinéma des débuts au Québec » in Cosandey et al. *Une invention du diable? Cinéma des premiers temps et religion / An Invention of the Devil? Religion and Early Cinema*, Lausanne et Québec : Payot et Presses de l'Université Laval, 1992.

Lever, Yves. « L'Église et le cinéma au Québec. » Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1976.

Entretien

Martin Girard, 20 juin 2005.